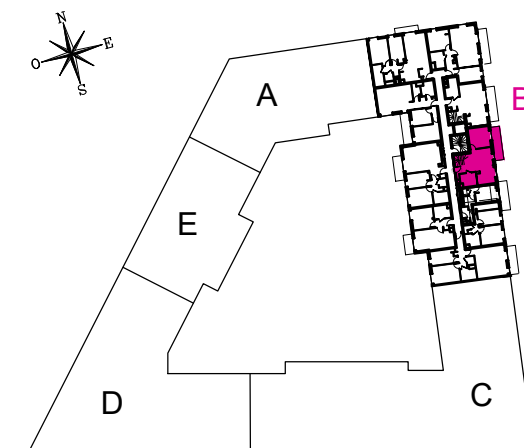
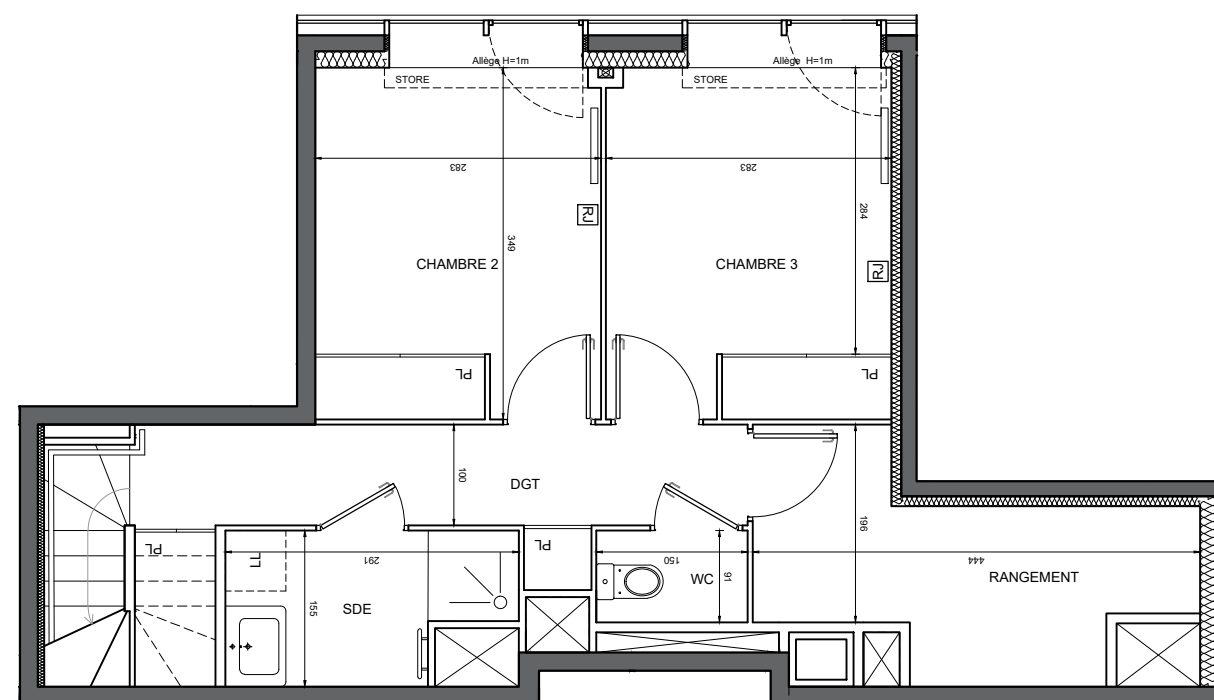


NIVEAU HAUT



**HALL B**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
DUPLEX  
n° B101

ENTREE/SEJOUR/CUISINE	24,85 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,80 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,83 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,93 m <sup>2</sup>
WC	1,37 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	7,87 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	7,39 m <sup>2</sup>



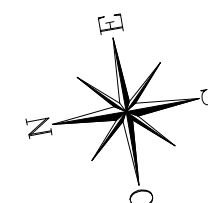
NIVEAU BAS

SURFACE TOTALE HABITABLE	82.70 m <sup>2</sup>
BALCON	7,42 m <sup>2</sup>

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	90.12 m <sup>2</sup>
------------------------------------	----------------------

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
[Pattern]	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CU	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
- - -	Retombée de poutre	LC	Linéaire complément.



Indice D Février 2019

Echelle : 0 75 150 300cm

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.